



L'an mil huit cent soixante deux et le Vingt neuf juillet
je Pierre Julien Carnus huissier pris le Tribunal
Civil d'Espalion résidant à St. Genès de la Rivière sous signé.

A la requête de François Delthien propriétaire domicilié
à Tallachoux maître de Lacabrie.

J'ai exposé à Jean Delthien propriétaire domicilié
à Calvantes sur dite rivière de Lacabrie, que suivant partage
au rapport de Casimir Delthien expert géomètre domicilié
à Espalion en date du vingt neuf janvier 1861 enregistré
et homologué par jugement du Tribunal Civil d'Espalion
sous sa date enregistrée, les lieux composant la propriété
d'Alexis Delthien ont été partagés entre tous ses héritiers
et que les immeubles ci après ont été marqués au rapport.

- 1^{re} Partie de la terre dite champs bas ou champ grand
comprise au N. 36 du plan cadastral de la commune de
Cauterac a pourvue du côté du midi confrontant du Nord
avec partie de la même terre écartée aux marais Delfan
du midi terre de Jean Delthien contenant une hectare
vingt sept ares vingt cinq centiares.
- 2^{de} Partie de la terre et pâture dite le Puets comprise au
N. 66 du même plan prise du côté du Nord confrontant
du midi avec parties restantes marquées aux marais Delfan
du Nord terre de pâture de Jean Delthien contenant une hectare
soixante neuf ares soixante quinze centiares.
- 3^{de} La partie de pré appelé les Cornes comprise au N. 266
du même plan la dite partie prise du côté du levant
confrontant du couchant parties de pré restantes
et séparées par deux bornes en ligne droite allant du midi
au Nord contenant quatre vingt dix huit ares vingt six
centiares.

Que ces divers immeubles ont été depuis l'homolo-
gation du dit rapport jouis et exploités par le dit
Jean Delthien sans aucun titre et au détriment du
requérant qui se trouvait absent du pays.

Qu'il importe en conséquence au dit François

2. 40. Domicilié à St. Genès de la Rivière le Vingt neuf juillet 1862 28 110 80 0 50
deux deux francs double xms quarante centimes

[Signature]

c- 1 50
 e- " 40
 l- 1 ..
 L- 2 40
 h- 6 ..

11-30

Delthien D'ethier en jouissance des biens qui lui ont
 été accordés au dit rapport.

C'est pourquoi j'ai donné le dit Jean Delthien
 l'avis de délaisser immédiatement ou requerrant la
 jouissance et la libre profession des dits immeubles
 lui déclarant que faute par lui d'obtempérer à la présente
 sommation le requerrant se pourvoira pardevant vous
 de droit. - Sous la réserve de l'action en restitution
 de faute que le requerrant a l'intention de lui intenter
 et sous toutes autres, dont acte.

Au quel effet j'ai au dit Delthien dans son domicile
 laissé copie du présent en parlant à sa femme ainsi déclaré

Cont Dix francs quatrevingt dix centimes
 Je Dis seize francs trente centimes
 Charnier

M. Lacombe J. J. J. J.

Charnier

Jean Delthien
 François Delthien
 Domination

19 juillet 1860